

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : Jeudi 26 février 2026
Heure : 20h00

Convocation : 20/02/26 par mail
Lieu : Salle de réunion de la Mairie

1. Ouverture de la séance

La séance du Conseil municipal de la commune de Liorac-Sur-Louyre est ouverte à **20h15** sous la présidence de Monsieur Jean Claude Monteil, le Maire.

2. Membres présents

- M MONTEIL Jean Claude, M THIBAUT Eric, M BOYER Sylvain, M MAURY Vincent,
- Mme OLLIVIER-OZBIR Muriel, Mme RIBEYRENS Annie,
- M VOGLEY David, M THIERRY-WILKINSON Guillaume

3. Membres absents

Absent excusé :

- M FAVRE Jean-Claude

Absent non excusé :

- Mme PEYRET-LACOMBE Aude

5. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Monteil, le Maire demande si quelqu'un souhaite être secrétaire mais après la validation du compte rendu du 17/12/2025, personne ne répond à la demande, il n'y a pas de secrétaire désigné de ce fait.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 17/12/2025
- 2) Vote du Compte Financier Unique **sous réserve du rétablissement de la plateforme Hélios**
- 3) Affectation des résultats
- 4) Ouverture anticipée des crédits d'investissement
- 5) Bail rural de pâture à chevaux Madame Galinou
- 6) **SDE24** : Adhésion CA Grand Périgueux-transfert de compétences EP
- 7) Avenant au contrat de travail de l'Adjoint d'Animation du mercredi
- 8) Elaboration du calendrier des élections municipales du **15/03/26**
- 9) **DGFIP** : Clôture administrative et comptable dossier Lemessier
- 10) **CDG24** : Organisation du récolement obligatoire des Archives Communales
- 11) Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente du 17/12/2025

Après délibération, le Conseil municipal : **Décide** : d'approuver le compte rendu à l'unanimité.

2/3 Vote du CFU du budget principal et du budget Multiple Rural + Affectation des résultats

Présentation du dossier par l'Adjoint Administratif à qui Monsieur Monteil donne la parole, le Conseil Municipal souhaite reporter le vote et demande à prendre connaissance de l'ensemble des situations budgétaires des deux sections comptables pour l'ensemble de l'année 2025 par chapitre et à l'article. Une date sera proposée ultérieurement.

4/ Ouverture anticipée des crédits d'investissement

Lecture de la délibération à adopter pour le règlement après service fait de :

- la facture d'étude du projet d'aménagement du parking au bourg par le cabinet d'architectes Brachard De Tourdonnet d'un montant de 4 000€ TTC au compte 2128
- la facture de pose de menuiseries dans le logement de la mairie à l'entreprise MBM Menuiseries d'un montant de 15 369.97€ TTC au compte 217321

L'Adjoint Administratif rappelle après une question de Madame Ollivier-Ozbir sur l'utilisation des restes à réaliser de l'année 2025 que ces deux postes d'investissement n'ont pas été votés en avril 2025 lors de l'approbation du budget et que Monsieur le Conseiller aux Décideurs Locaux a demandé que cette délibération soit prise.

Après délibération, le Conseil municipal : **Décide** : d'approuver la délibération à l'unanimité.

5/ Bail rural à pâture de chevaux Madame Galinou

Lecture de la délibération à adopter pour valider le bail établi du 01 février 2026 au 01 février 2029 pour un montant de 242€ par an entre la Commune et Madame Albane Galinou pour la mise à disposition du terrain communal parcelle cadastrée G627 d'une superficie de 26 995 M².

Le Conseil Municipal exprime son mécontentement de n'avoir pas été informé au préalable de la demande et informe qu'à l'avenir il serait préférable de consulter la SAFER pour établir des baux.

Après délibération, le Conseil municipal : **Décide** : d'approuver la délibération à l'unanimité.

6/ SDE 24 : Adhésion CA Grand Périgueux-transfert de compétences EP

Lecture de la délibération adressée par le SDE afin d'obtenir l'accord de toutes les collectivités adhérentes.

Après délibération, le Conseil municipal : **Décide** : d'approuver la délibération à l'unanimité.

7/ Avenant au contrat de travail de l'Adjoint d'Animation du mercredi

Présentation de la situation : l'Adjoint d'Animation du mercredi compte chaque mercredi deux heures de travail complémentaire rémunérées chaque mois, afin de s'assurer une pérennité dans le maintien de ces heures une demande de l'équipe d'animation a été faite pour établir un avenant au contrat de travail de l'Adjoint d'Animation qui inclurait ces heures et amènerait son contrat à 6 heures hebdomadaires hors périodes de vacances scolaires (4 heures hebdomadaires sur le contrat actuel).

Le Conseil Municipal après discussion concernant l'éventuel transfert de la garderie du mercredi à la garderie de Saint-Georges De Montclard préfère reporter cette décision après les vacances d'avril 2026.

8/ Elaboration du calendrier des élections municipales du 15 Mars 2026

Le Conseil Municipal élabore l'emploi du temps de la journée, les assesseurs seront :

8H00-10H30	M BOYER-M THIBAULT
10H30-13H00	M MAURY-M THIBAULT
13H00-15H30	ME RIBEYRENS-M THIERRY-WILKINSON
15H30-18H00	ME OLLIVIER-OZBIR-M VOGLEY
OUVERTURE A FERMETURE	Monsieur MONTEIL Président

9/ Clôture administrative et comptable du dossier Lemessier 2020

La trésorerie de Bergerac a expressément demandé que soit clôturé au compte 665-charges financières (dépôt et cautionnement) la totalité du dépôt de garantie de l'ancien locataire du presbytère Monsieur Jonathan Lemessier, d'un montant de 650€ suite à son départ précipité en novembre 2020, considérant que les loyers impayés et l'état du logement seraient en partie compensés.

Après délibération, le Conseil municipal : **Décide** : d'approuver la délibération à l'unanimité.

10/ CDG24: Remise à jour des archives communales et préparation du récolement réglementaire

Il est procédé à un **récolement des archives communales**, portant sur l'ensemble des documents produits ou reçus par la commune, quel que soit leur support par l'intervention du Centre de Gestion 24, le service Archives du CDG24 a d'ores et déjà établi un devis des prestations s'élevant à 360 euros signé par Monsieur Monteil, Le Maire, le 22 janvier 2026 pour remise à jour du classement des archives et préparation du récolement réglementaire.

Après délibération, le Conseil municipal : **Décide** : d'approuver la délibération à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Une intervention de l'entreprise Bordas a été réalisée le 13 janvier à la demande urgente des gérants afin de procéder au débouchage des canalisations des toilettes du logement de Madame Cathrin et à la vidange du bac dégraisseur du restaurant. Les gérants ayant refusé de régler la facture, faute de devis préalable, la commune en a assuré le paiement afin d'éviter tout litige avec l'entreprise (refus par recommandé le 20 février 2026).

Un courrier recommandé sera adressé à Monsieur et Madame Cathrin afin de leur rappeler que les travaux d'entretien courant du logement et du restaurant sont à leur charge et que les démarches devront être effectuées directement par leurs soins à l'avenir.

Par ailleurs, un avenant au bail de Madame Cathrin devra être établi afin de le mettre en conformité avec la législation, notamment concernant l'identité du titulaire du bail et la durée du contrat, qui doit être fixée à trois ans.

Un devis a été établi par l'entreprise Bibie Tony pour le démontage d'un arbre dangereusement abîmé sur un chemin communal (Quiassel), pour un montant de 1 000€, cependant le devis n'est pas recevable car ne présente aucun détail des coûts de l'intervention, il va être demandé à Monsieur Bibie de le réactualiser et le Conseil Municipal demande au maire de solliciter d'autres entreprises d'élagage.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.